

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :

29 août 2023

Date d'affichage :

29 août 2023

Objet

Création d'un contrat non
permanent accroissement
saisonnier d'activité
Service technique

De la commune BARBAZAN

Séance du 05 septembre 2023 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, SALES André, VALLE
Anthony
Absents : MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle
STRADERRE
MADET Michel quitte la séance

Secrétaire de séance :

Mme BOLEA Maryse

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.
332-23.2 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de
l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux
agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour
faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à
savoir sur le service technique entretien

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;
DECIDE

La création d'un emploi non permanent d'agent technique au(x)
grade(d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un
accroissement saisonnier d'activité pour une période de 11 semaines
allant du 11 septembre 2023 au 26 novembre 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique pour l'entretien des
bâtiments, de l'espace vert et du matériel, à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut

385 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

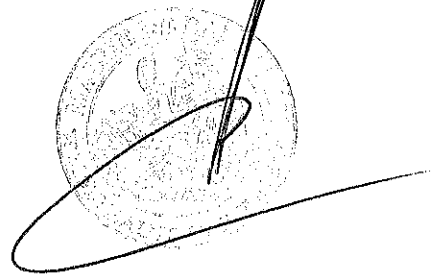
Adopté à l'unanimité des membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 08 septembre 2023

Le Maire

A circular official seal of the commune of Barbazan is visible, partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink that loops around the seal.